l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894

l'Etudiant

# SPÉCIAL HANDICAP & EMPLOI

TÉMOIGNAGES, CONSEILS DE PROS, ADRESSES UTILES... TOUT POUR AIDER L'INSERTION DES JEUNES



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894

## Sommaire

TEST
Handicap et emploi, êtes-vous au point ? p. 4

ENTREPRISE
MODE D'EMPLOI
Entreprise et handicap, vos droits p. 5

CONSEILS DE PROS
Évaluer ses limites p. 6
Entretien avec Christine Champonnois, psychologue

Un accompagnement personnalisé à l'université p. 8
Entretien avec Fabienne Corre-Menguy, responsable du RHS de l'UPMC

Des référents handicap dans les écoles p. 10
Entretien avec Hervé Laborne, responsable du groupe handicap à la CGE

POUR EN SAVOIR PLUS
Ils sont là pour vous aider p. 13

ILS ONT SOUTENU CE SUPPLÉMENT
Ces entreprises vous aident p. 14

**Et, au fil des pages, des témoignages et bonnes pratiques.**

l'Etudiant
23, rue de Châteaudun, 75308 Paris cedex 09,
tél. 01.75.55.40.40.
Internet : www.letudiant.fr.
Société éditrice : Groupe Express-Roularta.
29, rue de Châteaudun, 75009 Paris,
tél. 01.75.55.10.00.
Coordination : Franck Dorge.
Rédaction : Virgine Plaut.
Rédactrice graphiste : Eliane Degoul.
Secrétariat de rédaction : Olivia Nour.
Photos de couverture : Florence Levillain
Impression-brochage : Roularta Printing (Belgique)
© l'Etudiant 2012.

Édito

# Le handicap est l'affaire de tous

Evidemment, au premier chef, celle des personnes en situation de handicap, qui vivent au quotidien les effets de la maladie dont elles souffrent. Quelle que soit l'aide que les personnes et les structures peuvent leur apporter, ce sont elles qui portent physiquement et moralement les conséquences de leur handicap.

Mais c'est aussi l'affaire des valides tant la question du regard est centrale en matière d'insertion des personnes en situation de handicap. La plupart des jeunes diplômés dont nous publions le témoignage le disent : leur horizon étudiant puis professionnel ne s'est dégagé qu'à partir du moment où ils ont su trouver une relation sereine avec celles et ceux qui étaient susceptibles de les aider. C'est là aussi question de regard, celui que les personnes en situation de handicap portent sur elles-mêmes, sur leur place dans la société et le monde du travail ; celui que les valides portent sur les personnes en situation de handicap. C'est aussi, souvent, question d'accès à l'information Ce deuxième supplément « Emploi et handicap » de l'Etudiant a été conçu en ce sens. Nous avons le plaisir de vous l'offrir, grâce au soutien de nos entreprises partenaires. Vous pouvez aussi le télécharger gratuitement sur letudiant.fr. Faites-le circuler.

© Eric Garault

**EMMANUEL DAVIDENKOFF**
Directeur de la rédaction



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894





# Handicap et emploi, êtes-vous au point ?

CONNAISSEZ-VOUS LA DIFFÉRENCE ENTRE « PERSONNE HANDICAPÉE » ET « TRAVAILLEUR HANDICAPÉ » ? COMMENT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP S'INSÈRENT-ELLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ? DE QUELLES AIDES PEUVENT-ELLES BÉNÉFICIER ? 10 QUESTIONS POUR VÉRIFIER QUE VOUS ÊTES INCOLLABLES SUR LE SUJET.

| | | Vrai | Faux |
|---|---|---|---|
| 1 | Je suis handicapé et je travaille, je suis donc un travailleur handicapé. | ☐ | ☐ |
| 2 | Les travailleurs handicapés sont généralement employés dans des structures ordinaires. | ☐ | ☐ |
| 3 | Il n'y a qu'en France qu'il existe des quotas d'embauche pour les personnes handicapées. | ☐ | ☐ |
| 4 | Les entreprises ont-elles une obligation d'accessibilité ? | ☐ | ☐ |
| 5 | Les entreprises ont des avantages à recruter des travailleurs handicapés, mais le travailleur n'en a pas. | ☐ | ☐ |
| 6 | Les employeurs peuvent moins bien payer les travailleurs handicapés que les valides. | ☐ | ☐ |
| 7 | Embaucher une personne handicapée nécessite forcément des adaptations de poste. | ☐ | ☐ |
| 8 | Les entreprises accueillent des stagiaires handicapés, mais ne les embauchent pas par la suite. | ☐ | ☐ |
| 9 | Les personnes handicapées sont plus souvent que les autres en arrêt de travail. | ☐ | ☐ |
| 10 | Les personnes handicapées sont plus touchées par le chômage que les autres. | ☐ | ☐ |

## RÉPONSES

**1- FAUX.** « Travailleur handicapé » est un statut administratif qui nécessite une démarche volontaire de reconnaissance auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

**2- VRAI.** Sur les 725 000 personnes handicapées en activité, 581 000 travaillent dans le privé ou le public. 33 000 sont indépendants et 111 000 sont employés en milieu protégé.

**3- FAUX.** Si la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou les États-Unis se contentent de mesures incitatives, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont adopté des législations coercitives.

**4- VRAI.** La loi de 2005 impose à tous ceux qui entreprennent des travaux dans une entreprise de la rendre accessible sous peine d'amende. L'Agefiph propose des diagnostics gratuits d'accessibilité et des aides concrètes aux entreprises privées.

**5- FAUX.** Même si la prime à l'emploi a été supprimée au 1er janvier 2012, les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'aides à la formation, obtenir des aides techniques ou être en contrat d'apprentissage sans limite d'âge. En cas de licenciement, le préavis est doublé (dans la limite de trois mois).

**6- FAUX.** Que vous soyez handicapé ou valide, votre salaire doit correspondre à votre poste ou à votre qualification. Il ne doit pas être inférieur au minimum légal ou conventionnel. L'employeur peut bénéficier d'une aide versée par l'Agefiph si le rendement de la personne handicapée est très diminué.

**7- FAUX.** 90 % des travailleurs handicapés n'ont pas besoin d'une adaptation de poste (source la *Voix du Nord*).

**8- FAUX.** 56 % des stagiaires en fin de formation en entreprise préalable à l'embauche (FEPE) ont trouvé un emploi. 75% sont en CDI ou CDD de plus de 12 mois. 36 % des stagiaires en cours de professionnalisation ou de qualification trouvent un emploi dans les trois mois.

**9- FAUX.** 80 % des salariés ayant un collègue handicapé n'ont pas constaté de surcharge de travail. 82 % d'entre eux le perçoivent comme aussi performant (source Louis Harris).

**10- VRAI.** Le taux de chômage chez les personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans est d'environ 19 %, contre 9,6 % dans la population générale. En revanche, les entreprises créées par des personnes handicapées ont généralement une durée de vie plus longue : 65 % d'entre elles perdurent trois ans après leur création, contre 49 % pour l'ensemble de la population.



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894





# Entreprise et handicap, vos droits

### Qu'est-ce qu'un travailleur handicapé ?

« Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » (article L323-10 du Code du travail).

### Qu'est-ce que la CDAPH ?

Depuis le 1er janvier 2006, la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) remplace les CDES (commissions départementales de l'éducation spéciale) et les Cotorep (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel). C'est elle qui décide des différentes prestations et des orientations professionnelles possibles pour chaque personne en situation de handicap. Vous trouverez les CDAPH au sein des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées).

### Comment faire reconnaître sa qualité de travailleur handicapé ?

Saisissez la CDAPH de votre lieu de résidence. Vous trouverez les formulaires à remplir sur Internet et/ou auprès des MDPH ou des caisses d'allocations familiales. Avec cette reconnaissance, vous pourrez bénéficier de l'ensemble des mesures et des structures d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (aménagements d'horaires, aides à l'orientation, etc.). Cette décision est valable dans toute la France pour une durée déterminée : il faudra penser à en demander le renouvellement.

### Faut-il obligatoirement déclarer son handicap ?

Non, en aucun cas le salarié n'a l'obligation d'en informer son entreprise. Le médecin du travail doit une confidentialité totale au salarié vis-à-vis de son employeur. Mais c'est dans votre intérêt de faire valoir votre handicap pour pouvoir profiter des avantages prévus.

### Quelles sont les obligations légales des employeurs ?

La loi impose aux entreprises de plus de vingt salariés d'employer 6 % de travailleurs handicapés. Les employeurs peuvent également s'acquitter de cette obligation :

- en accueillant des stagiaires handicapés,
- en signant des accords qui prévoient la mise en place d'un programme annuel en faveur des travailleurs handicapés,
- en passant des contrats de sous-traitance avec des établissements de travail protégé.

### Que risque une entreprise qui ne respecte pas la loi de 2005 ?

La sanction dépend de sa taille. L'entreprise s'expose à payer une contribution annuelle à l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) comprise entre 400 et 600 fois le montant du SMIC horaire par personne handicapée manquante.

### Quelles sont les aides accordées au travailleur handicapé ?

Si une adaptation du poste de travail est nécessaire (agrandisseur d'écran, appareil auditif, fauteuil ergonomique, etc.), l'Agefiph ou l'entreprise interviennent dans le financement. Les personnes reconnues travailleurs handicapés peuvent aussi bénéficier du contrat d'apprentissage sans limite d'âge (au lieu de 25 ans) et sa durée peut être portée à quatre ans (au lieu de trois). Elles sont éligibles à la majorité des contrats aidés. Enfin, en plus des dispositifs de formation de droit commun (CIF, DIF, etc.), les travailleurs handicapés ont accès aux dispositifs spécifiques (centres de reclassement professionnel, formations financées par l'Agefiph, etc.).

### Quel recours en cas de discrimination ?

Un employeur ne peut refuser d'embaucher une personne du fait de son handicap. De la même façon, le handicap ne peut pas être la cause d'un refus de formation, de promotion, de stage, de mutation, etc. Si son handicap ou sa maladie apparaît après son embauche, l'employeur doit lui proposer un aménagement de poste, une mutation ou un stage de reclassement. Votre employeur rechigne ou se montre hostile ? Commencez par alerter les syndicats. Ensuite, prévenez l'inspection du travail et saisissez le défenseur des droits (www.defenseurdesdroits.fr).

### Qu'est-ce qu'une mission handicap ?

C'est le service chargé de mettre en place une politique d'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. En général, une mission n'est constituée que d'une seule personne qui fait l'interface entre de nombreux services : elle doit collaborer à la fois avec des interlocuteurs extérieurs (pour le recrutement) et des interlocuteurs en interne (pour l'aménagement, la sensibilisation du personnel à la question du handicap, la prévention des risques, etc.).

### Si ma maladie ou mon handicap s'aggrave et m'empêche d'exercer ma fonction, dois-je quitter l'entreprise ?

Pas nécessairement. Avant tout, prenez contact avec le médecin du travail qui réévaluera vos conditions de travail et le degré de votre handicap. Ensuite, contactez le SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).

### Que se passe-t-il en cas de licenciement ?

Un travailleur handicapé n'est pas protégé du licenciement. Toutefois, son préavis de licenciement est doublé, avec un maximum de trois mois.



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



CONSEILS DE PROS

CHRISTINE CHAMPONNOIS

# Évaluer ses limites

ENTRETIEN AVEC CHRISTINE CHAMPONNOIS, PSYCHOLOGUE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE, SPÉCIALISTE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP.

**Est-ce plus difficile pour un jeune en situation de handicap de se confronter au monde de l'entreprise ?**
Le monde de l'entreprise n'est pas tendre. Il faut réussir, montrer que l'on est le meilleur. Le travail peut être l'occasion de renvois désagréables avec des phrases du type « toi avec ton handicap... ». Il faut avoir suffisamment confiance en soi pour résister à ces atteintes.

**Comment s'y préparer ?**
Il faut avoir conscience de ses compétences, mais aussi de son handicap et des limites qu'il impose. Un jeune avec un handicap moteur lourd qui a fait des études supérieures peut tout à fait prétendre à des postes importants. Mais c'est en ayant cerné ses difficultés qu'il peut les anticiper et les résoudre. Il vaut mieux se présenter en disant « voici les aménagements dont j'ai besoin » que de les découvrir un peu tard.

**Faut-il renoncer à certains postes ?**
Il faut avoir fait un travail de renoncement à une certaine normalité. L'entreprise va lui permettre de gagner sa vie, d'avoir une place dans la société... mais il ne faut pas compter sur elle pour compenser un handicap ou normaliser tout.

CINDY BORDA DE AGUA
24 ans, souffre d'une maladie orpheline, la dysplasie polyépiphysaire, agent clientèle à la Lyonnaise des Eaux

*« Notre handicap ne nous empêche pas de travailler comme les autres. »*

MON PARCOURS
« J'ai obtenu un bac ES avant de me diriger vers un BTS management des unités commerciales en alternance. Mais j'ai dû arrêter au bout de neuf mois. Dans mon entreprise, je devais être debout toute la journée, ce qui était impossible en raison de ma maladie qui me cause des douleurs articulaires importantes. C'est là que j'ai décidé de demander ma reconnaissance en tant que travailleur handicapé. J'ai compris que je devais me diriger vers un travail plus administratif. J'ai donc décidé de m'engager, toujours par alternance, dans un BTS assistant gestion de PME-PMI. Et j'ai poursuivi avec une licence professionnelle de gestion. J'ai ensuite commencé à rechercher un emploi. Pour cela, je me suis rapprochée de l'association Ohé Prométhée, qui aide les personnes handicapées à trouver un emploi. Parallèlement, je me suis inscrite en agence d'intérim. Il y a deux ans et demi, j'ai commencé une première mission de trois mois à la Lyonnaise des Eaux. Mon contrat a été renouvelé encore six mois, avant que je sois embauchée en CDI. »

MES CONSEILS
« La reconnaissance en tant que travailleur handicapé est une bonne chose : elle permet de faire de notre handicap une chance. Elle permet aussi d'obtenir certains aménagements pour l'avenir : je vais avoir très bientôt un fauteuil adapté ainsi qu'un espace de travail aménagé (qui me permettra de me déplacer avec ma chaise). Je pense qu'il faut préciser sur son CV que l'on est travailleur handicapé et, si c'est le cas, expliquer dans la lettre de motivation que notre handicap ne nous empêche pas de travailler comme les autres. »

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE
« Je pourrais demander ma reconnaissance de travailleur handicapé plus tôt... mais le fait d'avoir trouvé « comme tout le monde » une entreprise pour mon BTS MUC a été important pour moi, m'a donné confiance. »

© FLORENCE LEVILLAIN



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



JONATHAN VILLEGAS, 32 ans, handicap à la main droite, chargé de clientèle et d'accueil en agence BNP Paribas

*« En refusant de me faire aider, j'ai perdu quelques années. »*

### MON PARCOURS

« Après une seconde générale, j'ai été orienté en BEP comptabilité, puis j'ai poursuivi en bac professionnel vente représentation. En première année, la veille de mes 20 ans, j'ai été agressé et j'ai conservé un handicap à la main droite. J'ai passé une année en fac de droit, puis deux années en BTS tourisme, sans résultat. Ensuite, j'ai enchaîné les expériences professionnelles : agent de sécurité, manutentionnaire, commercial, libraire... Puis j'ai intégré BNP Paribas. Ma mission a évolué : au départ chargé d'accueil à temps plein, j'occupe désormais ce poste deux jours par semaine. Je reçois les clients les deux autres jours et, le mercredi, je prépare un brevet professionnel banque. Je n'ai pas mentionné mon handicap à l'embauche, le sujet a été abordé plus tard. Certains de mes collègues l'ignorent encore ! »

### MES CONSEILS

« Je ne pense pas qu'il faille mettre en avant son handicap dans son CV ou sa lettre de motivation. Il faut d'abord mettre en valeur ses compétences. Cependant, il est important d'admettre son handicap et d'en parler au moment opportun. Parler de son handicap, c'est permettre à l'employeur d'aménager le poste proposé pour un meilleur confort au travail. »

### ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« Je n'ai jamais voulu solliciter d'aide pour les examens et je me suis refusé, pendant longtemps, à aller taper aux portes des associations prenant en charge les adultes handicapés. En refusant de me faire aider, j'ai perdu quelques années. Pour les handicaps importants, c'est indispensable d'être accompagné. Malgré les épreuves, je suis content d'être arrivé là où j'en suis aujourd'hui. »

**Faut-il donc avoir une ambition a minima ?**
Il faut se permettre de rêver, garder sa créativité. J'ai en tête ce directeur de télé espagnole qui était aveugle. Il y a cru et a rendu son projet possible. Mais le jeune en situation de handicap doit bien évaluer jusqu'où il peut aller.

**Comment trouver la bonne attitude dans ces conditions ?**
Il faut être acteur de sa propre insertion. Ne pas se victimiser, mais ne pas hésiter à demander des adaptations des conditions de travail si on y a droit. Ce serait dommage de ne pas les réclamer et de rater sa période d'essai parce que l'on n'a pas été assez compétitif.

**Comment parler de son handicap à son employeur ?**
En ne racontant pas sa vie et en revenant aux réalités de base. La personne est en fauteuil roulant ? Qu'elle précise que ce n'est pas gênant si elle travaille dans un bureau. Ensuite, mieux vaut mettre en avant ce qui ne pose pas de problème : « Je maîtrise bien les logiciels, je n'ai pas de problème de déplacement et je suis ponctuel... »

**« Avoir conscience de ses compétences mais aussi de ses limites »**

**Et une fois le poste convoité obtenu, l'intégration est-elle plus difficile pour un jeune handicapé que pour un autre ?**
Tout dépend de son parcours. Ce jeune a-t-il déjà quitté le cocon familial ? A-t-il fait partie d'associations ? La confiance en soi naît dans l'autonomie. Toute expérience en dehors de la famille peut aider. Elle permet souvent une meilleure capacité d'adaptation.

**Comment peut-on se préparer au regard des nouveaux collègues ?**
Il faut essayer de ne pas s'enfermer chez soi. Il vaut mieux sortir, avoir des activités, tout cela permet de mieux s'insérer dans l'entreprise, car on s'étaye de l'intérieur. ■

**En bref**

**418**

**C'est le nombre d'actions menées lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées 2011 : réunions d'informations d'employeurs, Handicafés(c), Jobdatings(c), forums, Un jour, un métier en action(c) (accueil d'une personne handicapée par un employeur pour découvrir un métier), etc. L'idée est de mettre en présence employeurs et candidats en situation de handicap afin de sensibiliser les entreprises et l'opinion publique. La 16e édition de cette manifestation, coordonnée par l'Agefiph, le FIPHFP et l'ADAPT, se tiendra du 12 au 18 novembre 2012. Infos : www.semaine-emploi-handicap.com.**



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894

FABIENNE CORRE-MENGUY

# Un accompagnement personnalisé à l'université

ENTRETIEN AVEC FABIENNE CORRE-MENGUY, RESPONSABLE DU RELAIS HANDICAP SANTÉ (RHS) DE L'UNIVERSITÉ PIERRE-ET-MARIE-CURIE.

**Y a-t-il dans chaque université un service dédié au handicap ?**
Depuis la loi de 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances » et l'adoption par la Conférence des présidents d'université (CPU) d'une charte sur le handicap, il existe dans toutes les universités un service dédié. Notre mission est de permettre aux étudiants en situation de handicap ou rencontrant un problème temporaire de santé d'être accompagnés au mieux dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

**Comment bénéficier d'un accompagnement personnalisé ?**
L'étudiant en situation de handicap doit se rendre dans le service dédié de son université avec un avis médical attestant de sa mentionner son handicap. Évidemment, il n'y a pas que ça à préciser ! Mais cela ne sert à rien de vouloir se fondre dans la masse. Et puis, ça risque de mettre votre interlocuteur mal à l'aise s'il est mis devant le fait accompli lors de l'entretien. Enfin, effectuez le maximum de stages et, si possible, une formation en alternance. Cela permet de donner de l'intérêt à son profil et de sensibiliser les managers et équipes des entreprises. Il faut aller de l'avant, c'est à nous d'aller vers les autres, pas uniquement l'inverse. »

**CÉDRIC YOUCEF-KHODJA**, 30 ans, atteint d'une myopathie, chargé alternance et stages, appui à la campagne alternance de la branche Gares et Connexions de la SNCF

*« L'idéal, dans mon cas, aurait été d'avoir un accompagnement permanent tout de suite »*

### MON PARCOURS

« J'ai d'abord commencé un DEUG économie et gestion, mais je n'avais pas d'accompagnateur et il m'était difficile de suivre les cours de maths sans preneur de notes. Je me suis ensuite tourné vers les sciences sociales : non seulement il y avait moins de maths, mais, en plus, j'ai pu être accompagné. Après avoir réussi ma licence, j'ai opté pour un master RH que j'ai effectué en partie en alternance. Une fois mon diplôme en poche, j'ai eu une période, difficile, de sept mois de chômage. J'ai finalement été recruté par la SNCF en tant qu'assistant RH en charge de la campagne alternance. »

### MES CONSEILS

« Vous devez être réaliste et recherchez un emploi en cohérence avec la situation de handicap. Par exemple, je suis passionné par l'automobile, mais je suis bien conscient que je ne pourrai jamais devenir mécanicien ! Ensuite, n'hésitez pas à faire appel aux associations, que ce soit Tremplin ou l'AFIJ, par exemple. S'agissant du CV, il est important de

### ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« L'idéal, dans mon cas, aurait été d'avoir un accompagnement permanent tout de suite. Mais, à l'époque, ce n'était pas évident. J'aurais peut-être pu commencer les stages plus tôt, même si j'ai eu beaucoup de chance d'avoir des stages aussi intéressants. »



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



**EL AMINE KALAÏ,**
31 ans, souffre de dysplasie hypophysaire, chargé de gestion chez Oséo

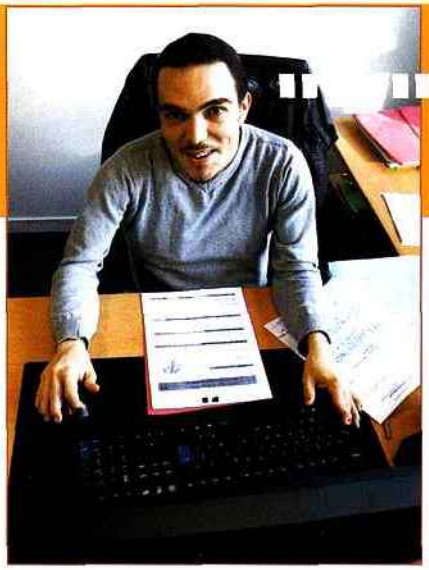

*« Autre conseil, ne pas négliger les associations. »*

MON PARCOURS

« Lorsque j'ai dû décider de mon orientation, j'étais en centre de rééducation. Les filières proposées étaient limitées à deux possibilités : secrétariat et comptabilité. J'ai opté pour la seconde. C'était un choix par défaut, mais j'ai vraiment appris à aimer cela. Après un BEP (brevet d'études professionnelles), j'ai enchaîné avec un baccalauréat professionnel, puis un BTS (brevet de technicien supérieur) comptabilité que je n'ai pas terminé. J'avais trop envie de me confronter au monde du travail ! J'ai donc pris rendez-vous avec l'association Tremplin, qui aide les étudiants ou apprentis handicapés à trouver du travail. Ils m'ont appris que Danone proposait un contrat d'alternant. J'ai repris mon BTS, mais en alternance cette fois. J'ai intégré Oséo immédiatement après. L'une de mes amies de lycée, elle aussi handicapée, était déjà à Oséo. Elle m'a parlé de la mission handicap de l'entreprise. Je les ai contactés. Il n'y avait pas de poste en CDI, mais j'y ai fait des missions en intérim pendant près deux ans. Depuis six mois, je suis embauché en CDI. Je suis chargé de la gestion des dossiers portant sur les marchés publics. »

MES CONSEILS

« Je ne pense pas qu'il faille mentionner son handicap sur le CV, je ne l'ai jamais fait. C'est au moment de l'entretien qu'il faut expliquer sa situation.
Et surtout rassurer le recruteur sur ses capacités. Je n'ai eu besoin d'aucun aménagement particulier, sauf lorsqu'il y avait plusieurs étages à monter pour accéder à mon bureau.
Autre conseil, ne pas négliger les associations.
Même si je n'aime pas avoir à compter sur quelqu'un d'autre que moi-même, je reconnais que cela peut être très précieux.
Surtout au début, les associations peuvent vous donner un bon coup de pouce. Ensuite, à vous d'y aller à fond ! »

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« J'ai plutôt eu de la chance dans mon parcours. Sauf que j'aurais aimé faire des études d'électronique, mais cela n'était pas possible là où j'étais. »

situation. Ensuite, nous mettons en place un accompagnement. Celui-ci est un choix, pas une obligation. Tous les étudiants en situation de handicap n'ont pas besoin du même accompagnement. Il peut se matérialiser par une aide humaine ou technique tout au long de l'année. Il peut également s'agir d'un dispositif ponctuel. Quel que soit l'accompagnement mis en place, nous réfléchissons à ce qu'il soit, par la suite, transposable au monde du travail.

**« Tous les étudiants en situation de handicap n'ont pas besoin du même accompagnement »**

**Toutes les formations sont-elles accessibles aux étudiants en situation de handicap ?**

Nous tâchons de respecter les choix de vie des étudiants. Aussi, nous mettons tout en place pour que les formations soient accessibles à tous les étudiants. Cependant, en fonction du handicap subi, les difficultés ne sont pas les mêmes selon les disciplines choisies.

**Quand faut-il définir son projet professionnel ?**

Les étudiants handicapés sont comme tous les étudiants, il est rare qu'ils sachent ce qu'ils souhaitent faire. Cependant, il est possible que la durée d'études soit plus longue pour eux (aménagement d'un cursus de trois ans sur quatre ou cinq années). Dans ce cas, toute réorientation en cours de cursus risque de les décourager. C'est pourquoi nous sommes là pour les aider. À l'UPMC par exemple, nous avons mis en place, dès la première année, des stages de découverte et des visites d'entreprises pour que les étudiants se projettent le mieux possible sur le marché du travail. ■

**EN BREF**

**LE SAVIEZ-VOUS ?** Un étudiant handicapé à 80 % ou dont le taux d'invalidité est compris entre 50 % et 79 % avec nécessité de soins, peut demander la prise en charge de ses frais de transport de son domicile à son lieu d'études. Renseignez-vous auprès du réseau des transports de votre région ou auprès du CROUS de votre académie. Infos : www.handi-u.fr.

**87%**
des salariés jugent la présence de collègues handicapés enrichissante (source Agefiph).



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894

HERVÉ LABORNE

# Des référents handicap dans les écoles

ENTRETIEN AVEC HERVÉ LABORNE, RESPONSABLE DU GROUPE HANDICAP DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ESME SUDRIA.

**En quoi consiste la charte « Grandes écoles/Handicap » de 2008 ?**
L'idée est qu'aucun étudiant capable de faire des études ne doit en être privé. C'est pour cela que, pour l'admission, doit être mis en place un mécanisme de compensation. Un tiers de temps, un secrétaire, des sujets en braille ou sur du papier A3 pour grossir les caractères... Il s'agit de mettre à la disposition du candidat handicapé les moyens qui le ramèneront à égalité avec les autres. Une fois admis dans l'école, il peut se tourner vers le « référent handicap ».

**Quel est le rôle de ce « référent » ?**
Là encore, il doit permettre aux étudiants en situation de handicap d'être sur un pied d'égalité avec les autres. Il peut proposer des mécanismes de compensation lors de la scolarité. Il peut aussi travailler avec l'étudiant au choix de son orientation. Enfin, il a des relations privilégiées avec certaines entreprises pour favoriser les stages, voire les premiers emplois.

**Qui sont ces référents handicap ?**
Des chercheurs, des professeurs, des direc-

AXEL CHARLERY,
32 ans, déficient visuel,
concepteur-développeur
chez Sogeti France

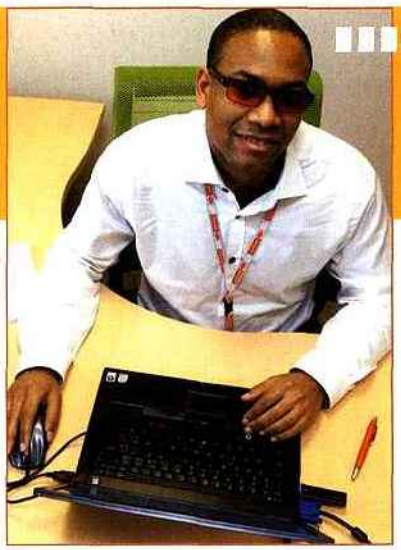

*« Il est important de mentionner sur son CV que l'on est reconnu travailleur handicapé. »*

MON PARCOURS

« J'ai obtenu un bac STT informatique de gestion. Je me suis ensuite dirigé vers un BTS informatique de gestion, option administrateur de réseaux locaux d'entreprise. J'étais dans un établissement "classique" mais j'ai toujours été en contact avec des associations agissant pour les handicapés visuels. Étant achromate (je ne vois pas les couleurs), photophobe, avec une très faible acuité visuelle, j'avais besoin d'aide pour suivre les cours et prendre des notes. Le soir, j'avais quelqu'un qui m'aidait à revoir les cours de la journée. Une fois diplômé, j'ai été recruté pour deux ans en tant qu'administrateur réseaux contractuel dans l'Éducation nationale. J'ai ensuite décidé de me réorienter dans le développement applicatif : pour cela, j'ai décidé de préparer un diplôme de concepteur-développeur en informatique, en alternance, au centre de réadaptation de Mulhouse. Pour trouver une entreprise, j'ai fait appel aux différentes associations d'aide à l'insertion : Cap Emploi, Free association et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Sogeti a eu connaissance de mon CV, m'a contacté et m'a accueilli en tant que stagiaire. »

MES CONSEILS

« Je vous conseille de vous rapprocher le plus tôt possible des organisations travaillant à l'insertion des personnes handicapées.
À mon avis, il est important de mentionner sur son CV et dans sa lettre de motivation que l'on est reconnu travailleur handicapé.
Cela peut permettre d'ouvrir certaines portes. Et puis, cela permet d'avoir droit aux adaptations dont on a besoin. En ce qui me concerne, j'ai besoin d'un bureau où je peux adapter la luminosité, d'un écran assez large avec des outils pour grossir les caractères et élever le contraste. »

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« Dès l'enseignement supérieur, je me serais renseigné sur les formations et les structures adaptées à mon handicap. »



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



NAJOUA BENDRISS, 26 ans, atteinte d'un lupus, chargée de formation, en alternance, chez Amundi

*« J'ai eu un seul rendez-vous et ça a été le bon ! »*

MON PARCOURS

« J'ai quitté le lycée à 18 ans. J'ai vécu de petits boulots : serveuse, barmaid, vendeuse, caissière... Et puis je suis tombée malade. Le lupus (maladie chronique auto-immune) me cause des souffrances articulaires telles que, parfois, je ne peux pas porter un dossier. Je devais donc opérer une reconversion professionnelle. Un psychologue du travail de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) m'a aidée. Il était évident que je devais me tourner vers l'administratif. J'ai rejoint un centre de réadaptation professionnelle (CRP), où j'ai d'abord obtenu une équivalence au baccalauréat. Puis j'ai voulu suivre un brevet de technicien supérieur (BTS) assistant manager option ressources humaines en alternance. Pour cela, il me fallait trouver une entreprise. Je me suis inscrite à la mission handicap et compétences d'Adecco, à Paris. J'ai participé à un "speed meeting" au cours duquel nous avions quinze minutes pour convaincre un éventuel futur employeur : j'ai eu un seul rendez-vous et ça a été le bon ! Amundi (groupe Crédit Agricole) m'a même trouvé mon école : le Centre national de formation professionnelle. »

MES CONSEILS

« Il ne faut pas hésiter à faire valoir qu'on est travailleur handicapé, c'est un point positif puisque les entreprises ont un "quota" à respecter. En plus, cela vous permet d'avoir toutes les adaptations de poste nécessaires et des aides financières. N'hésitez pas à vous faire accompagner par les associations. »

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« J'aurais peut-être pu me rapprocher plus vite des associations. Mais j'ai eu de la chance, j'ai relativement peu attendu avant d'avoir une place en centre de réadaptation professionnelle. Six mois seulement ! »

teurs des études, des directeurs d'école... Ils sont environ 120-130 pour un bon millier d'étudiants handicapés dans 160 à 170 écoles. La Conférence des grandes écoles leur propose une formation en partenariat avec handiploi.com. Ils sont informés sur les enjeux de l'accessibilité (au cadre bâti, à la formation et à l'information) ainsi que sur les manières d'appréhender tel ou tel handicap. La CGE est sur le point de proposer un « recueil de bonnes pratiques », indiquant quelles écoles et quels référents ont eu à gérer chaque type de handicap.

**« C'est surtout sur le métier qu'il faut s'interroger »**

**Toutes les formations sont-elles accessibles ?**

C'est surtout sur le métier qu'il faut s'interroger. Par exemple, quelqu'un qui ne peut pas marcher aura du mal à être envoyé sur un chantier. Alors que l'informatique ne pose pas ce genre de problème. Il y a quelques années, un jeune homme souffrant de myopathie (qui ne pouvait bouger que le poignet droit et qui était accompagné en permanence d'un secrétaire) a obtenu le prix de la créativité en informatique à l'ESME Sudria et a terminé dans les dix premiers de sa promotion.

**Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien ?**

Outre les handicaps psychiques qui peuvent être très difficiles à prendre en charge, le plus compliqué, c'est lorsque des étudiants ne veulent pas reconnaître leur handicap. Par exemple, l'un de nos étudiants de l'ESME souffre de DMLA [dégénérescence maculaire liée à l'âge] précoce. S'il est placé dans un endroit particulier de la salle de cours, avec un appareillage spécial – une caméra qui retransmet sur son ordinateur –, il n'est pas désavantagé. S'il ne se confie pas, je ne peux pas mettre en place de mécanisme de compensation. Le sujet peut être délicat, il faut y aller en douceur. ■

**EN BREF**

**93%**
des entreprises sont satisfaites d'avoir recruté des personnes handicapées (source Agefiph).

**JUSQU'AU 24 MAI 2012,** dans le cadre de la campagne Handivalide, pas moins de 40 journées de sensibilisation pour l'accès aux études des jeunes en situation de handicap seront organisées par 45 universités et écoles (Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse...). Au programme : ateliers de sensibilisation, mises en situation, forums, temps de réflexion en partenariat avec une quarantaine d'associations étudiantes engagées. Infos : www.campagne-handivalides.org.



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



# Un partenariat avec l'université Pierre-et-Marie-Curie

DEPUIS 2009, SCHNEIDER ELECTRIC MÈNE UNE ACTION AVEC L'UPMC POUR OPTIMISER L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS À L'UNIVERSITÉ.

**EN BREF**

**MISEZ SUR L'ALTERNANCE.** Les secteurs de la banque, de l'assurance ou de l'aéronautique vous tentent, mais vous manquez de qualification ? Grâce à *trois dispositifs* spécifiques (HandiFormaBanques, GEMA Handicap et Hanvol), 150 jeunes en situation de handicap, avec généralement un niveau inférieur au bac, obtiennent chaque année un contrat d'un an en alternance. **Infos :** www.handiformabanques.org, www.gemahandicap.fr et www.hanvol-insertion.aero.

Parce que trop de bacheliers handicapés renoncent à poursuivre des études supérieures faute d'aide et d'encadrement, Schneider Electric et cinq autres entreprises ont conclu un partenariat avec l'UPMC. Le but est d'optimiser leur passage à l'université et de faciliter leur insertion professionnelle. Cela passe par un accès garanti à l'enseignement, en veillant à l'accessibilité des postes de travail et des contenus pédagogiques (outils internes, Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation...).

Dans le même temps, chaque étudiant handicapé peut bénéficier de la préparation individualisée de son parcours : prise en compte de son historique, diagnostic, mise en place d'un guide d'entretien et d'évaluation, modes de compensation... Il peut également avoir accès à un « Plan d'accompagnement pour les étudiants ». Il pourra ainsi avoir droit à des aménagements pour le suivi des enseignements, qu'ils soient humains, techniques ou relatifs aux cursus. Des adaptations pour les épreuves des examens ou des concours ainsi qu'un accompagnement pour la recherche et le déroulement de stage sont aussi proposés.

Au-delà du monde universitaire, le partenariat vise également l'insertion professionnelle des étudiants handicapés : aide aux démarches de reconnaissance du handicap, recherche d'alternance ou d'emploi, tutorat... Au total, 302 étudiants (les 3/4 en situation de handicap durable) ont été suivis au cours de l'année 2010-2011. 225 ont bénéficié d'un PAE, 24 d'un suivi personnalisé au Relais Handicap Santé Etudiant et 16 ont été accueillis en tant que stagiaires dans les entreprises partenaires. ■

**DJAMEL AMOKRANE, 30 ans, atteint d'une malformation auditive externe et interne, consultant fonctionnel SAP chez Capgemini**

*« C'est par la persévérance qu'on progresse. »*

MON PARCOURS

« J'ai suivi des études universitaires d'informatique en Algérie, pour obtenir un diplôme de niveau master. J'ai exercé pendant deux ans en tant que développeur. Puis j'ai voulu me diriger vers le "fonctionnel". Je suis arrivé en France en octobre 2008. J'ai fait des petits boulots pour survivre, qui n'avaient rien à voir avec mes compétences. J'ai donc décidé de suivre une formation : un master logistique à l'école d'ingénieurs du Cesi de Saint-Nazaire. J'ai eu du mal à trouver mon stage. Je l'ai finalement effectué chez Genia, une entreprise de quarante personnes spécialisée dans le matériel médical et vétérinaire. J'avais envoyé mon CV à Capgemini, mais ils ne prenaient pas de stagiaires. J'avais également rencontré une personne en charge de la mission handicap dans un Salon de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) à Nantes. Après mon stage, je les ai recontactés. J'ai été embauché en janvier 2011. »

MES CONSEILS

« Puisqu'il existe une législation sur le recrutement des personnes en situation de handicap, il faut le prendre comme une chance, et le faire valoir sur son CV. Bien sûr, cela peut parfois interloquer, mais il suffit d'expliquer la situation en entretien. Beaucoup d'entreprises ont des missions handicap, il faut les contacter. Il peut être aussi intéressant de passer par des associations, elles donnent des conseils sur le CV, l'entretien ou vous aident à cibler votre recherche. »

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE

« C'est par la persévérance qu'on progresse. J'aurais peut-être dû me rapprocher encore plus des missions handicap ou des associations. »



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



POUR EN SAVOIR PLUS

# Ils sont là pour vous aider

COMMENT CONCILIER EMPLOI ET HANDICAP LE PLUS SIMPLEMENT POSSIBLE ? QUI PEUT VOUS ÉPAULER, VOUS CONSEILLER DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI EN DEHORS DES MISSIONS HANDICAP DES ENTREPRISES ? DES CONTACTS UTILES POUR VOUS AIDER À TROUVER LA BONNE INFORMATION.

## ADAPT

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées est une structure qui accompagne, dès le plus jeune âge, les personnes handicapées dans la société.
• À QUOI ÇA SERT ?
À trouver une formation adaptée, à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle...
**EN SAVOIR PLUS :** www.ladapt.net.

## AGEFIPH

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
• À QUOI ÇA SERT ?
À élaborer et financer un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion.
**EN SAVOIR PLUS :** www.agefiph.fr.

## ARPEJEH

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Association créée par des grandes entreprises du secteur privé.
• À QUOI ÇA SERT ?
À informer et à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.
**EN SAVOIR PLUS :** www.arpejeh.com.

## L'AFIJ

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
L'AFIJ, association qui facilite l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, comprend 45 antennes relais réparties sur toute la France et spécialisées dans l'aide à la recherche d'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
• À QUOI ÇA SERT ?
À obtenir des conseils pour écrire son CV, des lettres de motivation, pour préparer ses entretiens d'embauche, et même pour créer sa propre entreprise. On y trouve aussi des offres d'emploi et des informations très ciblées selon son projet professionnel.
**EN SAVOIR PLUS :** www.afij.org, http://www.handicap.afij.org/.

## FIPHFP

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Le FIPHFP est le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
• À QUOI ÇA SERT ?
Il a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative, le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière), et le maintien de ces personnes dans l'emploi.
**EN SAVOIR PLUS :** www.fiphfp.fr.

## OETH

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
L'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés) est une association loi 1901.
• À QUOI ÇA SERT ?
Cette association assure la collecte des contributions financières des établissements en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.
**EN SAVOIR PLUS :** www.oeth.org.

## CAP EMPLOI

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Un réseau de 118 organismes répartis sur toute la France pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'un emploi.
• À QUOI ÇA SERT ?
À disposer d'un conseiller qualifié, capable de vous orienter et de vous accompagner dans votre recherche d'emploi. Il offre aussi, sur son site, la possibilité aux entreprises de déposer des offres d'emploi et aux candidats d'y présenter leur CV.
**EN SAVOIR PLUS :** www.capemploi.net.

## HANPLOI

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
HANPLOI est une association loi 1901 née de la rencontre entre les experts du handicap et le monde de l'entreprise.
• À QUOI ÇA SERT ?
Hanploi accompagne les candidats, les recruteurs du secteur privé et public ainsi que les professionnels de l'insertion et de l'enseignement supérieur.
**EN SAVOIR PLUS :** www.hanploi.com.

## TREMPLIN

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Une association qui regroupe 180 grandes entreprises, et accompagne les étudiants handicapés dans leur insertion professionnelle.
• À QUOI ÇA SERT ?
À préparer son projet professionnel et à le concrétiser. L'association vous explique comment écrire un CV, une lettre de motivation, comment se présenter devant l'employeur.
**EN SAVOIR PLUS :** www.tremplin-handicap.fr.

**Autres contacts utiles :** www.pole-emploi.fr, www.handipole.org. www.travail-solidarite.gouv.fr, à la rubrique « Handicap ».

## CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Un centre de recherches pluridisciplinaires sur l'insertion scolaire, professionnelle, sociale, « sur le vécu des personnes handicapées et les attitudes du corps social ».
• À QUOI ÇA SERT ?
Sur ce site, on peut obtenir des enquêtes sociologiques, se documenter, assister à des séminaires sur le sujet, accéder à une bibliothèque virtuelle et commander des publications.
**EN SAVOIR PLUS :**
www.ctnerhi.com.fr et www2.hanploi.com. Adresse pour s'abonner gratuitement à la lettre hebdomadaire du site : www.ctnerhi.com.fr/ctnerhi/pagint/publications/flash_info.ph. Un autre site de documentation sur www.reseau-doc.fr.

## HANDIPOLE

• QU'EST-CE QUE C'EST ?
Un site d'information sur tous les dispositifs d'aide à l'emploi, à l'insertion et à la formation des personnes en situation de handicap.
• À QUOI ÇA SERT ?
Il s'adresse aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux entreprises et aux professionnels de l'insertion.
En fonction de chaque profil et de chaque demande, il fait le point sur les structures, les dispositifs, les lois, les aides existants. Il est très didactique, très concret et facile d'accès.
**EN SAVOIR PLUS :**
www.handipole.org.

**À consulter aussi...**
• **Sites généralistes**
www.andy.fr ; www.handroit.com ; www.handi-u.fr ; www.handicap.fr ; www.yanous.com ; www.jd-handicap.info (l'AFIJ) ; www.handicapzero. org, etc.
• **Sites spécialisés**
www.apf.asso.fr ; www.apajh.org ; www.traumacranien.org ; www.avh. asso.fr ; www.aides.org ; www.vaincrelamuco.org ; www.fnsf.org ; www. unisda.org ; www.fnath.org, etc.



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



■ ILS ONT SOUTENU CE SUPPLÉMENT

# Ces entreprises vous aident

## ZOOM SUR LES 8 ENTREPRISES ENGAGÉES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES JEUNES HANDICAPÉS, QUI ONT SOUTENU CE SUPPLÉMENT.

### BNP PARIBAS

BNP Paribas est un leader des services bancaires et financiers d'envergure mondiale. Présent dans toute l'Europe à travers l'ensemble de ses métiers, le Groupe BNP Paribas possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans 80 pays et 199 300 collaborateurs. Il détient des positions clés dans trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Rattachée aux Ressources Humaines, la Mission Handicap s'appuie également sur un réseau de correspondants dans les métiers et les régions. Elle coordonne la mise en œuvre de l'accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dont les quatre axes prioritaires sont : promouvoir le recrutement, lancer des actions de sensibilisation, optimiser le maintien dans l'emploi, augmenter le recours aux prestations du secteur protégé ou adapté.
Le recrutement se fait notamment par l'alternance, qui favorise l'intégration au sein des métiers par des contrats à durée indéterminée.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**
• missionhandicap@bnpparibas.com

### CAPGEMINI

Avec près de 115 000 collaborateurs, Capgemini est un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Nous nous engageons à intégrer des candidats en situation de handicap dans l'ensemble de nos métiers : le conseil en management, le développement d'applications et l'intégration de systèmes, l'infogérance. Nos chargés de mission handicap se mobilisent pour accueillir et accompagner les collaborateurs en situation de handicap afin qu'ils puissent s'intégrer dans les équipes et exprimer pleinement leurs savoir-faire et leur potentiel. En lien avec des professionnels, nous aménageons au besoin les postes de travail. Grâce à notre accord sur le télétravail, nos collaborateurs peuvent, lorsque leur activité est compatible, travailler chez eux deux jours par semaine. Nous assurons également un accompagnement humain par la mobilisation de tuteurs volontaires, issus des différentes entités de l'entreprise. Enfin, nous apportons des aides à des étudiants handicapés pour leur permettre de poursuivre leurs études et d'acquérir un diplôme de niveau bac + 4/5.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**
• http://fr.capgemini.com
• missionhandicap.fr@capgemini.com

### CRÉDIT AGRICOLE

Riche de 160 000 collaborateurs présents dans 70 pays, le Groupe Crédit agricole a pour ambition d'être un leader européen de la banque et de l'assurance, dans le respect des principes du Pacte mondial et de la Charte de la diversité. Le Groupe Crédit agricole met en œuvre son troisième accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Il s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris depuis six ans pour mettre en place une politique handicap innovante : développer sa performance économique en acteur responsable et solidaire, respectueux de son environnement et de ses collaborateurs. Son action porte sur 3 axes majeurs : la poursuite d'une politique volontariste de recrutement, le déploiement de mesures de maintien dans l'emploi, l'intensification du recours au secteur protégé et adapté. Toujours à la recherche de nouveaux talents, le Groupe Crédit agricole ouvre ses postes aux personnes handicapées. Le réseau Relais intégration handicap accompagne les collaborateurs dans toutes les actions grâce à la proximité des Responsables intégration handicap (RIH), présents dans chaque entité, et au pilotage de la politique Groupe par l'équipe Diversité et Handicap.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**
• casa.iph@credit-agricole-sa.fr

### LYONNAISE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux, filiale de Suez Environnement, emploie 12 200 collaborateurs, distribue l'eau potable à 12 millions d'habitants et dépollue les eaux usées de plus de 9,3 millions de personnes en France. L'inclusion des personnes handicapées au sein de l'entreprise est une des composantes de sa politique des ressources humaines. Ainsi, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux a mis en place une mission handicap dédiée à l'emploi des personnes handicapées. Au travers de son troisième accord 2012-2014 signé avec les partenaires sociaux, l'entreprise réaffirme ses engagements dans une double démarche :
• en interne, le recrutement de personnes en situation de handicap, le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs handicapés ;
• en externe, le développement de sa collaboration avec le secteur protégé et adapté.
Par ses différentes démarches et actions, Lyonnaise des Eaux participe à la sensibilisation du plus grand nombre de personnes à la thématique du handicap, ainsi qu'à la lutte contre la désinsertion des personnes les plus fragilisées.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**
• www.lyonnaise-des-eaux.fr
• missionhandicap@lyonnaise-des-eaux.fr



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

MAI 12
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894



## OSÉO

Oséo est une entreprise publique qui accompagne et finance les entreprises dans leurs projets de croissance. Une ambition nationale de premier plan : contribuer à faire de la France un grand pays d'innovation et d'entrepreneurs. Pour accomplir cette mission, Oséo a déployé sur le terrain un modèle unique d'organisation en réseau qui fait notre force : 37 équipes régionales de culture mixte scientifiques et financières, connectées au siège, accompagnent les entreprises dans les phases clés de leurs projets, de leur création à leur transmission. Chaque jour, elles construisent les solutions de financement les plus adaptées aux besoins des entrepreneurs à travers trois métiers complémentaires :

- Le soutien de l'innovation ;
- La garantie des financements bancaires ;
- Le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires.

Oséo recrute en CDI, sur tout le territoire, des dipômé(e)s d'écoles de commerce, de troisièmes cycles universitaires, d'écoles d'ingénieurs. Oséo accueille également des étudiants en alternance et en stage dans son réseau et au siège.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :** oseo.fr

## SCHNEIDER ELECTRIC

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric s'engage pour développer l'intégration, la formation, le maintien dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Depuis 1989, nous nous mobilisons à travers des accords triennaux spécifiques.

Schneider Electric mène des actions pour privilégier l'emploi direct, utiliser les leviers d'intégration que sont l'alternance, les stages, l'intérim au travers de contrats spécifiques, développer des partenariats avec des acteurs locaux, écoles et universités pour identifier des candidats, proposer des parcours adaptés et assurer la bonne adéquation entre les exigences de l'entreprise et les niveaux de formation, souvent faibles, des personnes en situation de handicap, donner un égal accès à l'évolution professionnelle, prévenir les situations handicapantes et maintenir dans l'emploi, développer un partenariat de qualité avec le milieu du secteur protégé, rendre nos sites ouverts et accessibles à tous.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**

- www.schneider-electric.com
- Fr-Diversité-Mission-Handicap@schneider-electric.com

## SNCF

Près de 5 600 salariés en situation de handicap, la SNCF mène depuis plus de vingt ans une politique active en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Depuis quatre ans, plus de 200 étudiants en situation de handicap, quels que soient leurs niveaux d'études ou de diplôme, ont pu réaliser leur parcours en alternance au sein de l'entreprise en bénéficiant des dispositifs prévus dans l'accord d'entreprise (aides techniques, aménagement, tutorat, accessibilité...).

À la rentrée 2012-2013, un nouveau dispositif d'accueil d'alternants handicapés sur l'ensemble de nos métiers, avec engagement de recrutement en CDI à l'issue de l'alternance, est organisé afin d'offrir des parcours qualifiants vers nos métiers. Ces engagements pérennes sont partagés par l'ensemble de l'entreprise et correspondent aux valeurs de la SNCF autour de la diversité et de la solidarité. Entreprise handi-accueillante, la SNCF a pour ambition d'être le reflet de la société d'aujourd'hui et d'offrir une chance à tous pour développer ses talents et ses compétences.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**

- www.emploi.sncf.com
- www.sncf.com (rubrique « Place à la diversité »)

## SOGETI

Sogeti, l'un des leaders des services informatiques et d'ingénierie de proximité, est spécialisé dans la gestion des applicatifs et des infrastructures, le conseil en technologies et le testing. Présente dans quinze pays avec plus de 200 implantations en Europe, aux États-Unis et en Inde, la société réunit plus de 20 000 professionnels. Sogeti est une filiale à 100 % de Capgemini SA. Notre politique ressources humaines est construite sur l'engagement mutuel et la confiance réciproque. Intégrer Sogeti, c'est faire partie d'une équipe d'hommes et de femmes passionnés de technologies.

Sogeti mène une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La signature d'un accord avec les partenaires sociaux a permis de mettre en œuvre une nouvelle dynamique qui s'est traduite par des projets concrets et un bilan positif. Si vous avez les compétences en informatique ou le potentiel pour les acquérir, rejoignez la communauté d'experts de Sogeti.

**POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER :**

- Sogeti France : www.fr.sogeti.com/carrieres-home et Mission_Handicap_Sogeti@sogeti.com
- Sogeti High Tech : www.sogeti-hightech.fr/rejoignez-nous



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations

l'Etudiant
Supplément
23 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 40 40

**MAI 12**
Parution irrégulière

Surface approx. (cm²) : 5894

NAJOUA BENDRISS, AMUNDI

CÉDRIC YOUCEF-KHODJA, SNCF

AXEL CHARLERY, SOGETI

CINDY BORDA DE AGUA, LYONNAISE DES EAUX

EL AMINE KALAÏ, OSÉO

JONATHAN VILLEGAS, AGENCE BNP PARIBAS

BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

oséo

Capgemini
CONSULTING. TECHNOLOGY. OUTSOURCING

Schneider Electric

DIVERSITÉ HANDICAP

SNCF

SOGETI

DJAMEL AMOKRANE, CAPGEMINI



Eléments de recherche : ARPEJEH ou Accompagner à la Réalisation des Projets d'Etudes des Jeunes Elèves Handicapés : association uniquement à Paris (75), toutes citations